



Convention Charte **Club Sports Santé Bien-Être**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part,

La Fédération Française Sports pour Tous

dont le siège est situé au 12 place Georges Pompidou 93160 Noisy-le-Grand,
représentée par Betty Charlier, Présidente,
Ci-après dénommée FF Sports pour Tous

Et,

Le Comité Régional Sports pour Tous

Et,

Le Comité Départemental Sports pour Tous

Et,

Le Club.....
dont le siège est situé
représenté par, Président,
ci-après dénommé

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Depuis toujours, la Fédération Française Sports pour Tous a au centre de ses préoccupations l'épanouissement personnel et le bien-être de ses adhérents par la pratique d'activité physique et sportive.

Consciente de la qualité, que les Clubs proposent à l'ensemble de nos adhérents, Il paraissait indispensable de contribuer à la reconnaissance de leur expertise du sport et du bien-être, à travers la Charte Club Sports Santé Bien-Être.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements des différentes structures. Les parties décident d'unir leurs efforts pour favoriser des initiatives de promotion de l'activité physique et sportive auprès du grand public et en particulier les publics éloignés d'une pratique sportive, en attente d'un accueil personnalisé et d'une activité accessible et progressive.

L'objectif premier de la Charte Club Sports Santé Bien-Être est d'augmenter notre visibilité auprès des personnes non pratiquantes afin de les rassurer sur nos capacités à les accueillir et de les amener à pratiquer à nos côtés.

Toutes les parties s'engagent à respecter les différents points cités ci-dessous :

- Développer une offre de qualité et sécurisée « Sports Santé Bien-Être »
- Promouvoir cette offre pour le plus grand nombre
- Mettre en avant les associations engagées sur la thématique « Sports Santé Bien-Être »
- Garantir une activité physique adaptée et sécurisée aux professionnels de santé et aux usagers
- Respecter les engagements de la Charte Club Sports Santé Bien-Être de chaque partie présentés dans l'article 3

ARTICLE 3 : LE RÔLE DE CHAQUE ACTEUR

Le respect des engagements et de la stratégie est fondamental pour garantir une qualité de tous les Clubs adhérents.

Le Club s'engage à :

- 1 Promouvoir la Charte et la Fédération auprès de ses adhérents et ses partenaires (notamment en affichant les supports de communication de la Charte sur son lieu de pratique)
- 2 Définir ses engagements prioritaires pour chaque saison sportive pour atteindre les 10 engagements de la Charte en 3 ans (3 engagements minimum par saison)
 - *Mettre en œuvre ses engagements*
 - *Formaliser et développer un projet de Club en intégrant la dimension Sports Santé Bien-Être*
- 3 Respecter les engagements de la Charte Club Sports Santé Bien-Être
- 4 Licencier tous les adhérents du Club à la Fédération
- 5 Evaluer ses actions
 - *Participer à des réunions de suivi du projet Charte Club Sports Santé Bien-Être organisées par le CR*

Le CD Sports pour Tous* s'engage à :

- 1 Représenter et valoriser les Clubs signataires de la Charte auprès des partenaires et des institutions départementales
- 2 Accompagner les Clubs dans la mise en œuvre de la Charte Club Sports Santé Bien-Être
 - *Envoyer au CR le dossier d'admission Charte Club Sports Santé Bien-Être complété par le Club*
 - *Assurer le suivi du Club dans la mise en œuvre de ses engagements*
 - *Mettre à disposition des Clubs, les outils de communication associés*
- 3 Diffuser un annuaire « Sports pour Tous » identifiant les Clubs chartés Sports Santé Bien-Être auprès des partenaires identifiés (sous condition d'une convention)
- 4 Favoriser la mise en réseau départementale
- 5 Accompagner le Club sur son projet Sports Santé Bien-Être

*Si le CD Sports Pour Tous ne peut remplir ses engagements, le CR Sports Pour Tous les prendra en charge

Le CR Sports pour Tous s'engage à :

- 1 Représenter et valoriser les Clubs signataires de la Charte auprès des partenaires et des institutions régionales.
 - *Mise en place d'une Commission Régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être*
- 2 Valider les associations sportives intégrant la Charte via la Commission Régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être
- 3 Proposer dans le calendrier de formation continue d'animateur, le Parcours de Spécialisation Sports Santé Bien-Être (P3S Bien-Être)
- 4 Animer le réseau régional et coordonner l'action des Comités Départementaux
- 5 Evaluer le dispositif régional
 - *Organiser les réunions annuelles de suivi des Clubs*

La FF Sports pour Tous s'engage à :

- 1 Représenter et valoriser les Comités Régionaux, Départementaux et les Clubs signataires de la Charte auprès des partenaires et des institutions nationales.
 - *Mise en place d'une Commission Nationale Charte Club Sports Santé Bien-Être de validation*
 - *Mise à disposition d'un annuaire Charte Club Sports Santé Bien-Être numérique et imprimable par région (mise à jour en temps réel)*
 - *Mise à disposition d'un dossier d'admission pour les Clubs*
 - *Mise à disposition d'outils de communication*
- 2 Valider le processus de fonctionnement des Commissions Régionales Charte Club Sports Santé Bien-Être et l'attribution de la Charte Club Sports Santé Bien-Être aux Clubs via la Commission Nationale Charte Club Sports Santé Bien-Être (attribution administrative sur recommandation de la Commission Régionale Sports Santé Bien-Être)
 - *Vérifier les données du Club Sports Santé Bien-Être saisies sur l'Extranet*
- 3 Proposer le référentiel de formation pour les animateurs « Parcours de Spécialisation Sports Santé Bien-Être (P3S Bien-être) » et pour les accompagnateurs
- 4 Assurer une veille documentaire Sports Santé Bien-Être et sa diffusion dans le réseau fédéral.
- 5 Evaluer le dispositif national

ARTICLE 4 : MENTION DE LA CHARTE CLUB SPORTS SANTÉ BIEN-ÊTRE DE LA FF SPORTS POUR TOUS

Toutes les parties s'engagent à :

- Apposer le logo de la Charte sur l'ensemble des supports de communication relatifs à la Charte Club Sports Santé Bien-Être
- Disposer d'un site fédéral mis à disposition
- Apposer le « panneau » Charte Club Sports Santé Bien-Être au sein de votre structure

Toutes les parties communiqueront la liste des supports sur lesquels la mention « Club Sports Santé Bien-Être » sera portée et s'engagent à faire valider par la FF Sports pour Tous la maquette des documents de communication envisagée préalablement à l'impression.

Le logotype à utiliser sera communiqué à l'ensemble des parties par la FF Sports pour Tous étant entendu que ce logotype ne sera utilisable que dans le cadre de la présente convention et pour la saison concernée.

Actions spécifiques en direction de la presse et des partenaires de l'action

Toutes les parties s'engagent à associer la FF Sports pour Tous à toutes les manifestations liées à une action de la Charte Club Sports Santé Bien-Être.

Le Club s'engage à informer la Fédération de toute action médiatique réalisée ou retombée presse. A cet effet, le Club communiquera au Comité Départemental qui fera remonter l'information auprès de la Fédération, du calendrier des actions autour de la Charte Club Sports Santé Bien-Être.

ARTICLE 5 : DONNÉES FINANCIÈRES

Il est entendu que les parties s'engagent à rechercher les financements pour mener à bien l'ensemble des actions relatives à la Charte Club Sports Santé Bien-être.

ARTICLE 6 - DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente convention prend effet à compter de la signature de l'ensemble des parties et court jusqu'au 31 aout suivant.

La convention sera reconductible par tacite reconduction.

ARTICLE 7 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENTS

La législation française régit et s'applique au présent accord. Les parties tenteront de résoudre à l'amiable toute difficulté ou tout différent relatif à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation du présent accord-cadre, avant la saisie du tribunal compétent.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION

Le présent accord pourra être résilié, de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet durant un mois à compter de sa réception par la partie fautive. La résiliation prendra effet à la date de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

Seule la Commission régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être peut mettre fin à cette reconduction sans justificatif précis.

Fait en quatre exemplaires originaux

Fait à le

Club Sports pour tous

Le/la Président(e)*

*Indiquer nom et prénom

Cahier des Charges

Charte Club Sports

Santé Bien-Être



1 PRÉSENTATION

Cet outil a pour objectif de vous présenter les éléments d'engagement à la Charte Club Sports Santé Bien-Être de la Fédération Française Sports pour Tous.

La Fédération vous accompagne dans cette démarche

Objectifs

Augmenter notre visibilité et notre lisibilité

➤ Vers l'externe

- Développer de nouveaux partenariats
- Attirer de nouveaux financeurs
- Attirer de nouveaux Clubs et de nouveaux pratiquants
- Rassurer les professionnels de santé
- Valoriser les Clubs auprès des institutions

➤ Vers l'interne

- Fidéliser, valoriser et dynamiser les Clubs et les animateurs
- Proposer de nouveaux services
- Identifier précisément l'offre de nos Clubs

2 DÉFINITIONS

Qu'est-ce que la Charte Club Sports Santé Bien-Être ?

La Charte est un outil fédérateur de proximité et de développement du projet fédéral, qui se distingue du label traditionnel.

C'est une démarche d'engagement des différents paliers fédéraux : National, Régional, Départemental, Club et Pratiquant.

La force de cette démarche dépend donc de tous !

La Charte a pour but de renforcer le projet du Club sur la thématique du Sports Santé Bien-Être afin d'accueillir au mieux de nouveaux Clubs et de nouveaux pratiquants. Les Clubs chartés proposeront un ou plusieurs créneaux d'APS destinés à un public principalement débutant.

Quel public les Clubs peuvent-ils toucher ?

Tous les publics, et en particulier les publics éloignés d'une pratique sportive, en attente d'un accueil personnalisé et d'une activité accessible et progressive.

Quel est l'intérêt pour les Clubs de s'engager dans la Charte ?

- S'engager dans une dynamique de santé publique
- Se diversifier : nouveaux publics, nouvelles sections
- Se faire reconnaître
- Être valorisé par l'ensemble des acteurs fédéraux
- Bénéficier de matériels, services d'accompagnement (emploi, formation, etc.)
- Être des relais privilégiés lors d'événements fédéraux

Le Club candidat peut compter sur les conseils et l'accompagnement de son Comité Départemental et

Quel est l'intérêt pour un pratiquant de s'engager dans un Club ayant signé la Charte ?

Avoir accès à une offre de pratique de qualité, précise, adaptée à ses envies et à ses possibilités.

Quels sont les intérêts pour un partenaire externe de s'associer à la Charte ?

- S'associer à l'image d'une Fédération sportive soucieuse de développer la qualité des services au sein de ses Clubs en prenant en compte les spécificités de chacun
- Disposer d'une offre de pratique précise, via un répertoire des Clubs chartés
- Pouvoir mieux orienter ses adhérents, patients ou publics vers une offre adaptée

3 PRÉREQUIS À LA DEMANDE D'ENGAGEMENT

- Affilier ou agréer son association sportive à la Fédération Française Sports pour Tous
- Licencier tous ses adhérents à la Fédération Française Sports pour Tous
- Avoir un animateur ayant une carte professionnelle du sport (respect code du sport)
- Remplir à minima 3 critères de la Charte dont les critères 1 et 8

4 CRITÈRES D'ENGAGEMENT

LES 10 ENGAGEMENTS :

- 1) **Éducateur sportif diplômé et reconnu** compétent en Sports Santé Bien-Être par la « Commission Régionale charte Club Sports Santé Bien-Être »
- 2) **Accueil personnalisé**
 - Prendre en compte la personne dans sa singularité
 - Connaître ses besoins
 - Connaître son niveau de pratique et l'orienter
- 3) **Tarif accessible à tous**
- 4) **Suivi de sa forme physique**
 - Utiliser les outils d'évaluation et de suivi déterminés par la « Commission Régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être »
 - Suivre la progression des pratiquants et remédier
- 5) **Conseils pour une pratique personnelle**
Echanger sur les bonnes pratiques
- 6) **Groupe de taille raisonnable**
Adapté à l'activité physique et sportive et au public
- 7) **Matériel et lieu de pratique adaptés et sécurisés**
Respecter le code du sport
- 8) **Lisibilité des activités sportives et accessibilité au lieu de pratique**
 - Renseigner les activités sportives, créneaux horaires et moyens d'accès au Club (à compléter dans l'extranet fédéral par le Club ou le CD/CR)
 - Afficher la Charte Club Sports Santé Bien-Être dans les lieux de pratique
 - Disposer d'un site internet fédéral
- 9) **Mixités**
Accueillir différents publics (âge, sexe, niveau physique, état de santé, potentiel économique...) dans une logique de mixité
- 10) **Présentation et valorisation de ses actions Sports Santé Bien-Être annuellement**
Participer à une réunion régionale ou avoir un contact régulier avec la Commission Régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être

➤ Remplir à minima 3 critères la 1^{ère} année, dont les critères 1 et 8.

➤ Le Club s'engage à remplir, dans les 3 ans, les 10 critères.

5 LE RÔLE DE CHAQUE ACTEUR

Adhérer à la Charte, c'est avant tout avancer ensemble et renforcer notre réseau. C'est pourquoi : Club, Département, Région et Fédération, avons tous un rôle essentiel à jouer dans le déploiement de la Charte et sa bonne mise en œuvre.

Vous retrouverez le détail de ces rôles dans la convention quadripartite dans l'article 3 de

Le Club s'engage à respecter les 10 critères de la Charte et à promouvoir son engagement auprès de ses adhérents et partenaires à l'aide des outils de communication dont il bénéficiera.

Le Comité Départemental Sports pour Tous* s'engage à accompagner et valoriser les Clubs souhaitant s'engager dans la Charte.

* Si le Comité Départemental Sports Pour Tous ne peut remplir ses engagements, le Comité Régional Sports Pour Tous les prendra en charge

Le Comité Régional Sports pour Tous s'engage via la constitution de la Commission Régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être à valider l'attribution de la Charte, à évaluer le dispositif régional et représenter les Clubs sur l'ensemble de la région.

La FF Sports pour Tous s'engage à représenter et valoriser les Clubs Chartés auprès des institutions publiques et partenaires privés. Ainsi qu'à réaliser et mettre à disposition des outils de promotion tels que l'annuaire des Clubs, flyer, site Internet, etc.

6 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES (LES ÉTAPES, EXTRANET)

Pour le Club :

- Contacter le Comité Départemental afin de prendre connaissance du cahier des charges Charte Club Sports Santé Bien-Être
- Etablir avec le Comité Départemental et Régional votre dossier d'admission à la Charte et sélectionner les 3 critères obligatoires pour la 1^{ère} année
- Compléter le dossier d'admission et les informations de votre Club sur l'Extranet
- Transmettre le dossier complet au Comité Départemental
- Une fois le dossier validé et accepté, signer la convention quadripartite (4 exemplaires)
- Présenter un bilan annuel à la Commission Régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être

Pour le Comité Départemental :

- Accompagner le Club au montage du dossier d'admission charte Club Sports Santé Bien-Être
- Accompagner le Club à la mise en œuvre de la charte
- Signer la convention quadripartite (4 exemplaires)

Pour la Commission Régionale Sport Santé Bien-Être :

- Valider ou non le dossier d'admission du Club
- Proposer sur son calendrier de formation le Parcours de Spécialisation Sports Santé Bien-Être (P3S Bien-Être)
- Transmettre le dossier à la Fédération avec les conventions signées (4 exemplaires)
- Evaluer le Club annuellement sur la mise en œuvre de la Charte
- Proposer à la Commission Nationale Sports Santé Bien-Être le renouvellement ou le retrait du Club de la Charte en fin de saison sportive

Pour la Commission Nationale Charte Club Sport Santé Bien-Être :

- Faire le récapitulatif des Clubs chartés à chaque Commission Nationale Charte Club Sports Santé Bien-Être
- Un membre désigné par la Commission est chargé de vérifier les données extranet des Clubs proposés et de les valider administrativement ou de relancer le Club afin qu'il complète l'extranet si besoin
- Renvoi des conventions signées à tous les protagonistes

7 RECONDUCTION OU ARRÊT DE LA CHARTE

- Reconduction : évaluation et validation par la Commission Régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être (bilan annuel du projet, fiche d'accompagnement)
- Arrêt : Demande soit du Club, soit de la Commission Régionale Charte Club Sports Santé Bien-Être.

8 CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le Comité Régional détermine le mode de validation de la Charte au niveau de sa région en tant que coordinateur.

Au niveau national, la validation finale de la Charte est à l'unique condition de remplir l'Extranet sur les informations du Club.

Durée : Saison sportive en cours (un outil de communication identifiant l'année est prévu).

9 OUTILS DE COMMUNICATION

Les outils de communication mis à votre disposition :

- Logo Charte Club Sports Santé Bien-Être au format électronique
- Panneau 21x21 cm à afficher dans le Club
- Attestation d'engagement
- Affiche présentant les critères d'engagement de la Charte Club Sports Santé Bien-Être
- Autocollants

Communication Fédérale :

- Envoi d'un courrier de promotion informant les municipalités de l'engagement du Club dans la Charte
- Identification des Clubs chartés sur le site Internet Fédéral et dans les annuaires des Clubs Fédéraux

10 FICHES PRATIQUES

a. Saisie de vos activités sportives sur l'Extranet fédéral

Avant de vous engager pleinement dans la Charte Club Sports Santé Bien-Être, veuillez saisir l'ensemble des informations concernant les activités sportives de votre Club sur l'extranet fédéral.

Cette saisie, permettra d'informer au mieux les pratiquants et futurs pratiquants de vos offres sportives et ainsi d'être plus lisible.

Voici ci-dessous les informations qui vous seront demandées de saisir sur Extranet.

Nom du cours	Jour de la semaine	Activités	Lieu de pratique	Horaires	Niveau	Public
Cours 1						
Cours 2						
Cours 3						

b. Dossier d'admission de la Charte Club Sports Santé Bien-Être

Disponible auprès de votre Comité Départemental/Comité Régional



FÉDÉRATION FRANÇAISE
SPORTS POUR TOUS

Fédération Française Sports pour Tous
12 place Georges Pompidou – 93160 Noisy le Grand
Tél. : 01 41 67 50 70
Fax : 01 41 67 50 90
charte-club@sportspourtous.org

www.sportspourtous.org